

## **MOTIONS 36è section**

Motion 1 – Statuts : sur 48 questionnés : 34 participations (71%) : 31 oui, 3 non **en résumé : (oui 91%)**

Motion 2 – Loi Immigration: sur 48 questionnés : 34 participations (71%): 32 oui, 1 non et 1 ne se prononce pas **en résumé: (oui 97%)**

\*\*\*

### **Motion 1**

Les statuts des enseignants-chercheurs et chercheurs définis par les décrets de 1984 garantissent la liberté académique et permettent la sérénité et le temps long qui sont nécessaires pour la recherche scientifique. Ils sont remis en cause par la déclaration du président de la République du 7 décembre 2023. Elle remet aussi en question le rôle des organismes de recherche et suggère la mise en place d'une évaluation-sanction. La section 36 du CNU demande à la ministre de l'ESR de prendre clairement position sur le rôle des organismes de recherches, sur le statut des enseignants-chercheurs et chercheurs en regard de la déclaration du président, ainsi que sur l'importance du CNU et de son indépendance pour l'évaluation des enseignants-chercheurs. La section 36 du CNU rappelle son attachement aux statuts actuels des enseignants-chercheurs et chercheurs et à une évaluation par les pairs qui permet d'accompagner les collègues en difficulté. Elle alerte sur la mise en danger de la liberté académique dans le projet général dessiné dans la déclaration présidentielle.

### **Motion 2**

La loi immigration adoptée mardi 19 décembre 2023 introduit des régressions intolérables pour les droits de toutes et tous les étranger·es et notamment pour les étudiant·es, les chercheur·es, les enseignant·es et les enseignant·es-chercheur·es.

En tant qu'universitaires attaché·es aux libertés, aux valeurs humanistes, de tolérance et d'ouverture de notre pays au carrefour des cultures, aux fondements de la richesse de la production et de la diffusion des savoirs, nous, section 36 du CNU demandons solennellement au président de la République de ne pas promulguer cette loi indigne qui ferme les portes des universités françaises et avilit l'image de la France.